



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

Construction du 3ème département IUT - Convention Etat / Ville de Niort

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98481

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Enseignement Secondaire et Supérieur

Construction du 3ème département IUT - Convention Etat / Ville de Niort

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le 11ème contrat de Plan Etat/Région Poitou-Charentes prend en compte l'achèvement de la convention université 2000.

Pour le site niortais, la convention Université 2000 programmat les constructions de 3 départements d'IUT et des restaurants universitaires.

Ainsi, après la réalisation des deux premiers départements d'IUT (STID et GEA) sur le site de Noron et des restaurants universitaires, nous abordons la dernière étape à savoir la construction du 3ème département de l'IUT.

Cette dernière opération sera réalisée en deux phases :

- la première, pour un coût global de 13,5 MF sera financée avec les crédits restant à la convention Université 2000 et livrée fin 1999. Ce sera la réalisation d'un bloc central avec un amphi, des salles non spécialisées et un logement de gardien.

- la seconde comprendra un bâtiment complémentaire après inscription des crédits au 12ème Plan (dossier considéré comme prioritaire par le Recteur et le Préfet de Région).

La convention proposée par l'Etat, qui vous est soumise aujourd'hui concerne la dite première phase. Ce texte retrace le plan de financement défini lors de la convention Université 2000 et détermine les modalités de la participation de la Ville de NIORT, à savoir :

Etat	50 %	6,75 MF
Région Poitou-Charentes	25 %	3,375 MF
Conseil Général Deux-Sèvres	12,5 %	1,6875 MF
Ville de NIORT	12,5 %	1,6875 MF

Le paiement se fera en 2 versements égaux de 843.750 F, les 15 Décembre 1998 et 1er Février 1999, selon l'échéancier établi conformément à l'avancement des travaux.

Les crédits nécessaires au paiement de la participation de la Ville de NIORT sont à inscrire au budget 1998 lors de la Décision Modificative de Novembre 1998, pour l'échéance de Décembre 1998 et au budget 1999 pour celle de Février 1999 et seront imputés au 921.131.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention Etat/Ville de NIORT pour la construction du 3ème Département IUT,

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention et à effectuer le paiement de la participation due par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)